

DROITS ET DEVOIRS...



La vidéosurveillance, bientôt une biométrie à trace ?

Identifier une personne grâce à ses caractéristiques physiques en temps réel ? C'est possible.

Depuis 1998, Newham dans la banlieue de Londres est équipée d'un système vidéo relié à un logiciel de reconnaissance faciale, qui permet d'identifier le visage des criminels fichés et d'alerter immédiatement les services de police de leur présence. En France, de tels dispositifs n'existent pas encore. Mais à l'heure où les fichiers nationaux biométriques se multiplient, de tels développements inquiètent la CNIL. Pour tester l'efficacité de ces systèmes, une expérience a eu lieu il y a deux ans dans la gare de Mayence en Allemagne, où 200 volontaires ont

accepté de livrer leurs caractéristiques biométriques, afin de permettre à des caméras de les identifier sur leur passage.

Résultat : 60% des volontaires furent reconnus parmi une foule de 20 000 personnes. Un résultat jugé trop faible pour une mise en application.

Mais la CNIL constate en France qu'elle est de plus en plus sollicitée par des laboratoires testant des logiciels de reconnaissance faciale. La Commission assure qu'elle se montrera « très vigilante », même si elle n'a pour le moment fait aucune recommandation sur le sujet.



Qui contrôle les contrôleurs ?

Trois questions à **Alain Bensoussan, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies**

Q1 : Le cadre juridique de la vidéosurveillance est-il suffisant ?

Les lois encadrant l'autorisation des systèmes de vidéosurveillance sont opérationnelles. Mais les lacunes se situent à un deuxième niveau. C'est à dire, dans la réponse à une question pourtant fondamentale : qui contrôle les contrôleurs ?

Q2 : C'est-à-dire ?

Actuellement, ce contrôle est partagé entre la CNIL et la Commission nationale de la vidéosurveillance (CNV) dont les pouvoirs devraient être renforcés par l'oppsi 2. Or, ce projet ne va pas dans le bon sens.

En matière de technologies, on sait que l'émission des lieux de contrôle aboutit à une perte de pouvoir du contrôleur. Il faut renforcer au contraire les prérogatives de la CNIL.

Q3: Qu'en est-il du contrôle des opérateurs chargés du visionnage ?

Certaines municipalités mettent en place des chartes et des règlements intérieurs pour les personnels de visionnage, précisant par exemple qu'il est interdit de pénétrer dans un CSU avec un appareil photo. Mais de telles mesures ne sont pas encore obligatoires. C'est un problème. Il faut inventer un cadre juridique pour que les accès dans les CSU soient répertoriés, et préciser de manière systématique qui est autorisé à regarder quelles images, à quel moment et dans quelles conditions.

LETTRE D'INFORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE DÉBATS SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

Vidéosurveillance Infos

NUMÉRO 2 - JUILLET

En France

- Vidéosurveillance renforcée dans les établissements scolaires
- La vidéosurveillance au cœur du dispositif de sécurité lors du sommet de l'OTAN

Page 2

Dans nos régions

- Roissy lance un projet de Vidéosurveillance intercommunal
- Toulouse gèle le développement de la vidéosurveillance
- La vidéosurveillance gagne du terrain dans les Côtes d'Armor

Page 3

Technologie

- Les industriels s'engagent pour une meilleure Interopérabilité des systèmes de sécurité



Bulletin d'abonnement

Oui, je souhaite m'abonner à
Vidéosurveillance Infos
pour un an.

soit 20 numéros au prix de :
Format électronique : 99 € TTC

Format papier : 244 € TTC en 2009
(au lieu de 305 €, tarif normal)

Achat au numéro : 14 € TTC en 2009
(au lieu de 19 € tarif normal)

Ci-joint, mon règlement de : par

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Sincery-Ties

Virement bancaire Mandat administratif

Je souhaite une facture justificative

Cachet/signature

A compléter et à renvoyer à Vidéosurveillance Infos

Service abonnements - EURL Sincery-Ties Vidéosurveillance Infos
14, Avenue de Bellevue - 92340 Bourg-la-Reine
Tel. : 01 45 47 40 67 - Fax: 09 55 31 66 15

Mme, Mlle, Mr

Nom :

Prénom :

Organisme employeur :

Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville :

TÉL. : Mobile :

Email :

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Vidéosurveillance Infos est une publication bimensuelle éditée par Sincery-Ties - EURL au capital de 8 000 € - 512567567 RCS Nanterre - APE 7221Z -
14, Avenue de Bellevue - 92340 Bourg-la-Reine - Tél. 01 45 47 40 67 - Directrice et publication : Virginie Cadieu - Conception graphique : TEAM FORMATION
Impression : Imprimerie Cricido - Abonnement annuel : 905 € - Vente au numéro : 19 € - Tarif applicable du 01 juin 2009 au 31 décembre 2009.